

INDICE

1. Inventaire et description des indices

1.1. L'indice des prix de gros

1.1.1. Histoire des Indices des prix de gros

1.1.2. L'Indice des Prix en gros (I)

1.1.3. L'Indice des Prix en Gros à Lisbonne

1.2. Indice des prix de détail et Indices des Prix à la Consommation

1.2.1. Les Nombres-Indices: Coût de la vie

1.2.2. L'Indice Pondéré du Coût de l'Alimentation et de Quelques Articles de la Consommation des Ménages à la Ville de Lisbonne

1.2.3. Les Indices de Prix à la Consommation pour six villes de Portugal

1.2.3.1. Introduction

1.2.3.2. La méthodologie des enquêtes de base

1.2.3.3. La méthodologie de la construction de l'IPC

1.2.3.3.1. La sélection des articles

1.2.3.3.2. Articulation de l'Indice

1.2.3.3.3. La base de pondération

1.2.3.3.4. La base de prix

1.2.3.3.5. Les relevés de prix

1.2.3.3.6. Les centres informateurs

1.2.3.4. La structure du IPC

1.2.4. Le nouveau IPC-Continent

2. Quelques observations sur les indices de prix

2.1. Le nombre d'indices

2.2. Dénomination des indices

2.3. Choix et structure du panier des articles

2.3.1. Année choisie pour l'enquête initiale

2.3.2. Critères de sélection des articles et des variétés

2.3.3. Calcul des coefficients de pondération

2.3.4. Variabilité ou invariabilité des coefficients de pondération

2.4. La période de base

2.5. La Recueil des Prix

2.5.1. Distribution régionale des points de
vente

2.5.2. Critères de sélection des points de
ventes dans le cadre d'une région

2.5.3. Moyen de recueil des prix

2.6. Formule de calcul

2.7. Variations saisonnières et effet qualité

2.7.1. Variations saisonnières

2.7.2. Effet-qualité

2.8. Systèmes de contrôle

2.9. Publication des indices

2.10. Comparabilité des indices

2.11. D'autres questions

1. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES INDICES

L'objectif de ce chapitre est énoncer tous les indices explicites des prix au marché intérieur de la responsabilité de l'appareil statistique officiel, c'est-à-dire, de la Direction Générale de Statistique, d'abord, et de l'Institut National de Statistique, après.

Pas seulement énoncer mais aussi faire une petite synthèse des méthodologies de construction, recueil et publication. C'est sûr que tous ce que est dit à ce chapitre, ou presque tous, est déjà dans quelques publications de l'INE, mais nous pensons être utile faire une description d'ensemble: représente une épargne de travail pour des études futures exigeant une vision du contenu des indices; fournit une appréciation d'ensemble, rendrant aussi plus facile une analyse critique global, objet du deuxième chapitre.

HISTOIRE DE L'INDICE DES PRIX DE GROS

Il y a deux indices des prix de gros.

Le premier a été construit par la Banque de Portugal en 1932 (base fixe en 1927). En 1945 l'Institut National de Statistique a pris à sa charge recueillir les prix et faire leur publication régulière. Le changement institutionnel n'a pas eu aucune influence sur sa méthodologie. L'INE reconnaît que "celui qui était en cours de publication offrait toutes garanties d'exactitude" et disait qu'il y a "déjà une tradition et il convient pour cette raison de maintenir la comparabilité avec les séries déjà publiées".

Pour les années 1927 à 1931 il n'y a que l'indice du mois de Juin. Depuis Janvier 1932 sa publication est mensuelle. Avant Mai 1945 l'INE publie l'indice général, l'indice des produits alimentaires et des produits non alimentaires. Depuis cette date il est détaillé pour les céréales, les autres produits d'origine végétal, les produits d'origine animale, les métaux et matériaux de construction, les combustibles, les produits chimiques et matières grasses et d'autres produits.

Le deuxième a été monté par l'INE et publié régulièrement depuis Avril 1953 et a été faite une série retrospective pour la période Janvier 1948 à 1953. Avant 1975 sa base était 1948 et après 1963. Dans le Bulletin Mensuel 4/75 l'INE publie l'indice pour les mêmes mois avec les deux bases et a fait une série retrospective annuelle de 1964 à 1971 en prenant la nouvelle base. Sa publication a été toujours mensuelle.

L'indice général est ventilé par un dispositif fondamental et par un dispositif complémentaire. Le premier a la composition suivante: "alimentation" (avec 8 subrubriques), "boisson et tabac" (2), "matières-premières non alimentaires, combustibles exceptés" (5), "combustibles et lubrifiants" (3), "produits de l'industrie chimique" (4), "produits manufacturés" (4). Le deuxième dispositif a, avant 1976, quatre subrubriques: "produits du Continent et Iles Adjacentes", "Produits fabriqués dans le Continent et Iles Adjacentes à partir de matières-premières importées", "produits des Territoires d'Outre-Mer" et "Produits de l'étranger". Depuis cette date-là la troisième subrubrique est disparu.

En synthèse, l'indice de prix de gros semble être un produit des changements qualitatifs survenus avec la crise 1929/33.

L'INDICE DES PRIX EN GROS (Ier)

La description de la méthodologie de cet indice est trop insuffisante.

Pour son calcul sont prises 48 catégories différentes de marchandises. Leur partition par les sections (A) et leurs coefficients de pondération (B) sont dans le tableau suivant:

	A	B
Produits alimentaires		
Céréales	6	34,8
Autres produits d'origine végétale	13	26,6
Produits d'origine animale	7	3,4
Produits non alimentaires		
Métaux et matériaux de construction	8	7,2
Combustibles	3	18,9
Produits chimiques et matières grasses	3	5,9
Autres produits	8	3,4

Les coefficients ont été calculés en quantités, notamment en quiles ou en litres, pour 1926/27 en prenant une des catégories suivantes: consommation, production, importation, exportation, importation moins exportation, production plus importation, importation plus reexportation et production plus exportation. Les coefficients sont invariables.

Pour la majorité des produits ne sont pris que les prix de la dernière transaction en gros mais, parfois, sont pris aussi les prix d'achat à l'agriculture ou le prix de vente pour le marché extérieur. Les prix sont recueillis au quinze du moi vers communication écrite des entreprises.

Pour chaque produit est calculé l'indice du prix et l'indice général est une moyenne pondérée des indices d'accord avec la formule suivante:

$$((\sum q_o (p_n/p_o))/\sum q_o) \times 100.$$

Cet indice a été publié au Bulletin Mensuel de Statistique et au Annuaire Statistique de l'INE.

L'INDICE DES PRIX EN GROS A LISBONNE (IIème)

Cet indice est regardé par l'INE comme un indice des prix de gros des marchandises utilisées dans la consommation (individuelle ou productive) interne et valide au Continent.

Son calcul est basé en 236 catégories différentes de prix et dans une structure de pondération. Comme nous avons déjà dit il est ventilé par un dispositif fondamental et un dispositif complémentaire. Le premier considère la nature du produit et le deuxième son origine.

L'INE est parcouru les phases suivantes pour choisir le panier des marchandises:

1. Inventaire des produits susceptibles d'un commerce en gros; pour le faire il a analysé les importations et les productions agricoles et industrielles.

2. Quantification de l'importance de chaque produit choisit à l'étape précédente en prenant comme indicateur la valeur des ventes; pour beaucoup des produits l'INE avait déjà des informations et pour les autres a fait des enquêtes.

3. Exclusion des produits qui ont un marché en gros mais dérivé vers le marché extérieur.

4. Choix pragmatique en prenant les informations recueillis mais aussi les difficultés d'obtention des séries des prix.

Les produits inclus dans l'indice sont les mêmes depuis sa construction. 93 produits, c'est à dire 39%, sont classés dans la 1ère section du dispositif fondamental, "Alimentation"; 39 (17%) dans la 2ème, "Boisson et Tabac"; 29 (12%) dans la 3ème, "Matières-Premières non alimentaires, combustibles exceptés"; 17 (7%) dans la 4ème, "Combustibles et Lubrifiants"; 18 (8%) dans la 5ème, "Produits de l'industrie chimique" et 40 (17%) dans la 6ème section, "Produits Manufacturés" (ce titre n'est pas claire: cette section inclu des matières-premières). 162 produits, c'est à dire 59%, sont classés dans la 1ère section du dispositif complémentaire, "Produits fabriqués dans le Continent et Iles Adjacentes"; 37 (13%) dans la IIème, "Produits fabriqués dans le Continent et Iles Adjacentes à partir de matières-premières importées"; 25 (9%) dans la IIIème, "Produits des Territoires d'Outre-Mer" et, finalement, 52 (19%) dans la IVème, "Produits de l'Etranger". 17% des produits sont inclus en plus qu'une section: thé, morue, maïs, blé, peaux, combustibles liquides, sulfate d'ammonium, papier. La totalité, ou presque, de la valeur des transactions des autres produits ne sont en correspondance qu'avec une section.

Sur le dispositif complémentaire il faut dire que la préoccupation principale de l'INE était la mise

en place de l'indice des produits d'outre-mer.

En prenant l'ensemble des deux dispositifs les coefficients de pondération sont les suivants:

	I	II	III	IV	Total
1	3429	483	129	466	4507
2	1151	318	0	0	1469
3	306	0	495	15	816
4	42	360	0	827	1229
5	74	299	0	83	456
6	495	251	0	777	1523
Total	5497	1711	624	2168	10000

Les prix ne sont recueillis que dans la dernière transaction sur le marché en gros continental, de préférence à Lisbonne. Tous les prix de vente pour le marché extérieur sont exclus et pour des produits importés directement par le consommateur productif est retenu le prix d'importation CIF. C'est possible grouper l'origine des renseignements sur les prix en 6 tranches: A- les ventes du commerçant en gros pour les commerçants de détail; B- les organismes de coordination économique; C- les achats des entreprises; D- les importations; E- les ventes des entreprises; F-autres. En faisant l'application de cette classification aux sections du dispositif fondamental nous aurons la repartition suivante des produits:

	A	B	C	D	E	F
1	59	4	4	2	0	24
2	37	0	0	0	2	0
3	0	0	13	8	6	2
4	12	0	0	1	4	0
5	1	0	5	0	12	0
6	24	0	3	0	10	3
Total	133	4	25	11	34	29

Les enquêteurs de l'INE recueillent les prix au 15 du moi en prenant pour chaque produit deux points de vente (les entreprises avec le plus grande volume de transactions). Pour quelques produits avec des changements de prix journalières violents l'INE demande aux organismes qui contrôlent ces marchés la valeur unitaire moyenne.

Il y a, comme pour tous les indices de prix, deux problèmes difficiles à résoudre: "les variations saisonnières" et "les changements de qualité". Le premier en effet n'est pas résolu: les prix des produits qui deviennent rares sont au début exclus de l'indice. Le changement de qualité effectif ou juridique (beaucoup des produits de l'indice ont un marché politiquement réglé et les qualités des produits sont définies par loi) est résolu d'une façon am-

bigue: "Pour les produits dans cette situation, après l'analyse des prix et de l'importance prévisible des nouveaux types commerciales, nous avons procédé à la mise en place d'un critère d'équivalence entre les types commerciales anciens et nouveaux, au calcul d'indices de prix pour les variétés prises comme "équivalentes" et à l'application de ces indices à la pondération fixe de base".

Les coefficients de pondération sont toujours les mêmes depuis 1948/50, c'est à dire la modification de base n'a eu aucune repercussion sur ceux-là. Pour leur construction l'INE a pris l'ensemble des transactions en gros pour le marché intérieur pendant l'année 1948 (pour presque tous les produits) ou les années 1948/50 (pour les produits avec des variations annuelles des prix violentes. Les transactions ont été mesurées par les quantités physiques et par la valeur d'accord avec les statistiques agricoles et industrielles, les enquêtes dans le cadre de la comptabilité nationale, une enquête spéciale sur le commerce des produits agricoles et encore avec les renseignements des organismes corporatives et de coordination économique. Au début l'INE a pris pour chaque produit les poids relatifs de toutes les variétés mais, ensuite, il n'a maintenu que les principales avec des coefficients majorés (leur addition égal à 100%). Les critères sont pareils pour tous les produits, mêmes s'ils appartenaient à une chaîne de production avec plusieurs entrées dans l'indice (ex. blé-farine de blé-pâtes).

L'indice général est calculé par moyenne d'indices d'accord avec la formule suivante:

$$((\sum p_n q_o) / (\sum p_o q_o)) \times 100$$

ou

$$((\sum V_o (p_n / p_o)) / (\sum V_o)) \times 100.$$

Cet indice est publié au Bulletin Mensuel de Statistique et au Annuaire Statistique.

LES NOMBRES INDICES: COUT DE LA VIE

Les nombres indices du coût de la vie de la Direction Générale de Statistique, après INE, sont une reformulation des indices avec le même nom de l'Institut de Sécurité Sociale Obligatoire et de Prévoyance Générale publiés irrégulièrement dans l'Annuaire Statistique depuis 1914.

La DGS a pris à son charge leur calcul mensuel depuis Janvier 1929 pour le Continent, la ville de Lisbonne et la ville de Porto. Le premier a été toujours désagrégé dans l'indice des produits alimentaires d'origine végétale (A), des produits alimentaires d'origine animale (B) et des produits employés dans le chauffage et dans l'hygiène domestique (C). Quelque temps après les indices des deux villes ont été object d'une décomposition pareil. En Janvier 1940 l'INE annonce un changement de nom de l'indice sans aucune modification de sa structure et méthodologie — indice des prix de détail — justifié par deux arguments: a) Les indices publiés n'incluent qu'une partie des dépenses normales des ménages; b) Leur calcul est fait par une moyenne simple. Et l'INE ne laisse pas l'occasion pour faire leur dépense: "nous n'avons pas, peut être, un indice du coût de la vie satisfaisant, mais nous donnons un indice des prix de détail trop complet".

Le numéro de variétés est le suivant: A 30; B 21; C 10. Leur prix, aussi publiés, représentent la moyenne arithmétique simple des prix recueillis par des enquêteurs au 15 du mois. Le panier des marchandises est constant.

Leur base est Juin 1914 (la base des indices de l'ISSOPG était Juillet 1914).

Les variations saisonnières ne posent pas apparemment des problèmes: si une certaine marchandise n'existe pas au marché est faite la moyenne des autres prix. Pour les marchandises du panier l'effet-qualité est sans signification pratique et le problème n'est pas analysé.

Cet indice mensuel a été publié au Bulletin Mensuel de Statistique et au Annuaire Statistique et la moyenne annuelle est encore publié au Annuaire Statistique.

7

L'INDICE PONDERE DU COUT DE L'ALIMENTATION ET DE QUELQUES
ARTICLES DE LA CONSOMMATION DES MENAGES A LA VILLE DE
LISBONNE (IPCAACDL)

En Janvier 1940 l'INE change le nom de son premier indice des prix et commence la publication de l'IPCAACDL.

Comme son nom laisse envisager nous somme en face d'un indice avec des coefficients de pondération construits par une enquête aux ménages de la ville de Lisbonne:

a) L'enquête a été réalisée en 1938 en deux paroisses: Santos-o-Velho et Camões.

b) Ont été utilisées 1000 réponses: 274 de Camões et 726 de Santos partagées en 10 classes de revenu des ménages (les ménages incluses dans les deux classes inférieures représentent 50,5% de l'échantillon et celles des trois classes inférieurs 69,8%) et toujours des ménages de 3 à 6 membres (celles avec 3 ou 4 membres représentent 77% de l'échantillon).

c) Une analyse de l'échantillon par professions montre:

- ouvriers et artisans	17,5%
- mariners	12,9
- employés	12,9
- des forces armées	12,6
- fonctionnaires publiques	10,5
- domestiques	9,1
- propriétaires	7,5
- intellectuels et techniciens	6,2
- paysants	0
- autres	10,8

d) L'enquête aux ménages prenait 15 biens d'alimentation avec 57 variétés et 5 biens et variétés d'illumination et combustibles et l'INE a ajouté ensuite un produit d'hygiène avec 2 variétés; pour la morue et le poisson frais sont prises toutes les variétés vendues au publique.

e) Les coefficients de pondération des marchandises sont un résultat de l'enquête aux ménages mais ceux des variétés de chaque résultent des enquêtes aux épiceries de la ville de Lisbonne. Pour la morue sont prises les informations de la Commission Régulatrice du Commerce de la Morue et pour le poisson frais chaque variété vendu au marché de Santos a un coefficient unitaire.

f) Les coefficients ont été calculés par quantité, en prenant comme équivalent le kilo, le litre, la douzaine, le Kw et le metro cubique.

g) Les coefficients sont invariables.

Les variations saisonnières ne sont résolues que par l'exclusion des produits dans cette situation ou par la moyenne simple des prix des poissons frais.

La publication de l'indice général et des indices partiels est mensuelle, résultat de l'application de la formule suivante

$$((\sum p_n q_o)/(\sum p_o q_o)) \times 100$$

avec la base en 1938.

Cet indice a été publié au Bulletin Mensuel de Statistique et au Annuaire Statistique.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire Statistiques

Bulletins Mensuels de Statistique

Bulletin Mensuel de Janvier 1929

Bulletin Mensuel de Janvier 1939

Pour Comprendre l'Indice des Prix, INSEE

L'Indice des Prix en Gros, INE, 1954

L'Indice pondéré du Coût de l'alimentation et de quelques articles de consommation domestique à la ville de Lisbonne, INE, 1942

Bulletin Mensuel Mars 1979

Le Pouvoir d'Achat, Poisson, 1973

Techniques de l'INSEE et Points de vue syndicaux sur la mesure des prix, Courthéoux, Revue Economique 5/75

2. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES INDICES DE PRIX

L'objectif de ce chapitre est appeler l'attention sur quelques sujets des indices décrits avant.

Ce n'est pas une critique dans le sens vulgaire du terme parce que ça exigeait une connaissance détaillé de tous les aspects méthodologiques et aussi des moyens matériels et humains disponibles à chaque moment.

De ce point de vue une chose est certaine: les nouveaux indices sont meilleurs que les anciens et plusieurs des faillites principales sont, d'abord, conséquence des lacunes générales de notre système statistique: enquêtes aux revenus, comptabilité nationale.

Ainsi nous ourdirons des observations sur:

- a) Option par un indice de prix
- b) Dénomination des indices
- c) Choix et structure du panier des biens et services
- d) Le période de base
- e) Recueil des prix
- f) Formule de calcul
- g) Variations saisonnières et effets qualité
- h) Systèmes de contrôle
- i) Comparabilité des indices
- j) Publication des indices

et encore sur d'autres problèmes moins importants du point de vue présent.

2.1. Le numéro d'indices

Pour chaque type d'indice c'est possible construire un ou plusieurs indices au même temps.

Tout dépend des bases géographiques et sociales choisies et des écarts entre les structures des biens commercialisés et entre les prix régionaux ou payés par chaque groupe social.

Les options sur ce sujet doivent être nettes et justifiées.

L'INE semble préférer un critérium pragmatique, si on peut appeler comme ça.

En effet, pour quelques types d'indices l'INE a mis en place un unique indice régional et pour d'autres plusieurs. Ainsi, par exemple, l'INE après 1953 n'a qu'un indice de prix de gros régional — c'est sûr que quelques prix sont observés au dehors de Lisbonne mais presque tous y sont enregistré — mais il y a eu plusieurs indices de prix de consommation et, même aujourd'hui, publie l'indice pour le continent et aussi l'IPC pour Lisbonne et Porto. Il n'y a pas des indices de prix pour les Iles Adjacentes.

De toute façon nous ne connaissons aucune étude qui montre pour le premier type d'indice une dispersion régionale nulle ou réduite et pour l'autre un comportement inverse.

Nous ne trouvons pas dans les publications de l'INE aucune référence à la problématique de la construction d'un ou plusieurs indices du même type pour la même région. Cette option est possible à propos des indices de prix de gros — par exemple, un indice pour les marchandises dérivées vers le marché intérieur et un autre pour celles dérivées vers le marché extérieur — mais elle est plus importante pour les indices de prix à la consommation. C'est connu que le niveau des revenus des familles détermine la structure des achats et, bien sûr, la structure des articles du panier utilisé pour la construction de l'indice et les coefficients de pondération. Lors il y a trois options possibles:

- faire un indice pour une situation moyenne

- choisir une famille type et faire un indice d'accord avec sa structure de consommation;
- choisir deux ou plusieurs familles-type et construire pour chaque une un indice.

L'INE a fait toujours une option par la première ou deuxième solution ou, encore, par une mixte. Il n'a pris en attention toutes les hypothèses ni a jamais justifié scientifiquement les options.

Il ne reste que dire que la troisième hypothèse est si valable que les autres. En France le Conseil Économique et Social indique que "l'indice de prix pourrait être calculé, à rythme annuel (pour éviter l'engagement de procédures longues et coûteuses) par catégories socio-professionnelles en pondérant les indices pour les coefficients budgétaires de ces catégories" (). À la RFA il est un système en pratique.

Les régions rurales, les assalariés agricoles et les paysans sont importantes réalités de notre pays, mais il n'existe pas aucun indice de prix à la consommation avec adérence à celle-là.

En synthèse, il faut repenser le nombre de chaque type d'indice en face des critères régionaux, structure des marchés et groupes sociaux et faire des options justifiées scientifiquement.

2.2. Dénominations des Indices

D'une façon générale les dénominations des indices sont d'accord avec leurs contenus, mais il y a deux exceptions:

a) "L'Indice des Prix de Gros", qui constitue une héritage de l'indice de la Banque de Portugal, n'a aucune référence au cadre géographique d'application;

b) En Janvier 1940 l'INE change le nom de "Les Nombres Indices: cout de la vie", par "Indice des Prix de Détail". Mais ce le premier nom est trop ambicieux, le deuxième n'est pas correcte. "En réalité, les prix de détail s'opposent aux prix de gros et ne s'appliquent bien qu'aux produits qui font l'objet de transactions intermédiaires sur un marché de gros entre la production et la vente finale". Quelques marchandises inclues dans cet indice n'ont qu'un marché. On ne peut pas, par exemple, parler de l'indice de gros de l'électricité ou de l'eau.

2.3. Choix et structure du panier des articles

C'est desnécessaire faire une introduction sur l'importance de ce probleme. Il peut être décomposé de la façon suivante :

- année choisie pour l'enquête initiale;
- critères de selection des articles et variétés;
- calcul des coefficients de pondération
- variabilité, ou invariabilité, de ces coefficients.

Nous essayons faire quelques remarques sur chaqu'une de ces questions.

2.3.1. Année choisie pour l'enquête initiale

La selection des articles et des variétés qui composent le panier est faite en prennant le volume des transactions pendant une certaine période. Celle ci a été differente pour chaque indice: 1926/27 pour l'IPG et 1948/50 pour l'IPGL, 1938 pour l'IPCAACDL, 1948/49 pour l'IPCL, 1950/51 pour l'IPCP, 1953/54 pour l'IPCC, 1955/56 pour l'IPCE e IPCV, 1961/62 pour l'IPCF et, finalement, 1973/74 pour IPCCont. et les nouveaux indices pour Lisbonne e Porto. Pour l'ICV il n'y a pas de référence.

L'inexistence d'études détaillés et continues sur l'économie portugaise pour tout le XXème siècle, notamment des points de vue de la conjoncture et de la consommation, rend impossible un inventaire complet des observations possibles sur ce probleme, mais il y a quelques unes qui sont immédiates :

a) Analyser les prix de gros après la grande crise de 1929/33 avec un panier d'avant crise correspondait aux possibilités pratiques à ce moment, mais peut porter des erreurs: c'est sûr que les structures des marchés a changé.

b) Choisir les articles pour les six villes de l'IPC dans cinq périodes différentes est accumuler aux différences régionales (innévitables pour des indices régionaux et même avec intérêt) des biais qui resultent des situations conjoncturelles diffé-

rentes (1948/49 et 1950/51 sont des années de crise ciclique ou intermédiaire en plusieurs pays avec lesquels nous avons un synchronisme ciclique, 1953/54 et 1961/62 sont des années avec des instabilités conjoncturelles et 1955/56 sont des années de haute conjoncture) et même de modifications structurelles de la société portugaise du point de vue économique, social et idéologique.

Bien sûr, nous mettons ces remarques parce que les articles choisis sont toujours les mêmes avec des coefficients de pondérations constants.

2.3.2. Critères de sélection des articles et variétés

Les critères de sélection des articles dépendent des objectifs des indices et des moyens d'informations disponibles au départ. Pour le panier de quelques indices a eu influence aussi des critères qu'on peut appeler de pratique.

Les objectifs des indices n'ont pas été toujours clairs et les critères de sélections des articles a été hétérogène.

L'absence d'enquêtes a limité les possibilités d'un choix critique dans les premiers indices des prix de gros et en détail, ainsi comme leur partialité dans l'IPCAACDL. Le choix des variétés a été plus aléatoire que celle des articles.

Les critères pratiques sont plusieurs: exclusion des articles avec des variations saisonnières violentes, comme pour l'ICV, difficultés pour obtenir les informations sur les prix, comme pour l'IPGL, double critère pour les biens alimentaires et non-alimentaires, comme pour l'IPC des villes, etc. Quelques fois ils ne sont pas explicités.

2.3.3. Calcul des coefficients de pondération

Les défauts des coefficients de pondération sont en gros partie la conséquence de l'aspect analysé avant. Elles peuvent être systématisées de la façon suivante:

- utilisation de plusieurs agrégations comme pour l'IPG.

- addition de quantités d'articles différents mesurés par plusieurs unités différentes, comme pour l'IPCAACDL
- redistribution des coefficients des dépenses correspondantes aux articles, inclus dans les enquêtes, non sélectionnés par un ou plusieurs des autres, comme pour l'IPC des villes.

La méthodologie de détermination des coefficients des variétés d'un article est très peu explicitée, mais c'est sûr que :

- pour quelques indices leur détermination a résulté d'une enquête différente tout prêt des marchands, ce que peut poser la question de l'articulation des informations de deux voies différentes;
- plusieurs fois les coefficients résultent aussi d'une appréciation qu'on peut appeler de sensibilité.

On ne connaît pas quelles sont les répercussions des changements de qualités (juridiques ou effectives) des variétés sur leurs coefficients.

2.3.4. Variabilité ou invariabilité des coefficients de pondération

2.4. La période de base

D'une façon générale la première base d'un indice est coïncidente avec l'année de l'enquête. Il n'y a que deux exceptions: l'ICV (nous ne connaissons pas la raison de l'option par Juin 1914) et l'IPGL.

Il n'y a pas des études sur le comportement des prix pendant la période de base.

C'est sûr que l'indice mesure non pas un niveau de prix pour une période déterminé mais la variation de ce niveau entre deux périodes en valeur relative, mais la choix de la base n'est pas indifférente. L'INE le reconnaît au BM 3/75, Bulletin qu'annonce le changement de base des IPC quand il dit "afin que les indices de prix à la consommation de six villes soient comparables ...". Cependant nous ne connaissons pas les raisons détaillés de l'option par une année de base. Dans ce Bulletin l'INE le justifie en disant qui prend en attention les recommandations internationales, mais ça ne semble pas suffisant pour accepter un décalage d'une douzaine d'années entre la base et le moment du changement de la base pour les IPC des six villes.

2.5. La recueil des prix

Il faut recueillir les prix de vente des marchandises tous les mois. Ça pose plusieurs problèmes:

- a) Distribution régionale des points de vente
- b) Critères de sélection des points de vente dans le cadre d'une région
- c) Moyen de recueil des prix
- d) Agrégation des informations sur la même variété (analysable en a) et b)).

Ce n'est pas facile dire quelque chose sur ce sujet parce que les publications de l'INE ne disent presque rien, mais nous essayons de suite quelques remarques:

2.5.1. Distribution régionale des points de vente

C'est un problème existant soit pour une macrorégion soit pour une microrégion.

Le premier cas ne se pose que pour les indices applicables pour le Continent (l'IPG (?), l'IPC: Continent). Et sur ce sujet il faut dire quelques mots:

- Les régions de campagne sont exclus, ainsi comme les villages et les plus petites villes (c'est peut être, pour ça que l'autoconsommation n'est pas objet d'une analyse sérieuse.

- L'INE a choisi la population pour l'agrégation des prix dans un prix moyen national. C'est un critérium valable et, surtout, pratique. Mais il faut dire qu'il y a d'autres possibilités: répartition régionale du PNBpm, répartition régionale de la consommation (pour l'IPCcont.) ou des ventes en gros (pour l'IPG). Il faut dire aussi que les coefficients doivent être revus périodiquement.

Pour une microrégion (par exemple, une ville) il faut connaître aussi la structure de l'habitat et les mouvements pendulaires des populations pour choisir les points de vente (surtout pour les marchandises avec des prix trop variables) représentatifs de la population sélectionné et les coefficients de pondération correspondents.

Le laconisme de l'INE sur ce sujet montre qu'il y a une choix pragmatique basé dans la connaissance empirique du terrain.

2.5.2. Critères de selection des points de vente dans le cadre d'une région

D'une façon générale, pour une même région il y a plusieurs types de commerce: commerçants indépendants, supermarchés, marché, petits magasins, grands magasins, centres commerciaux, etc. Il faut choisir — au moins deux établissements de chaque type — et connaître la part relative de chacun de ces types de commerce dans l'ensemble régional.

Nous n'avons pas trouvé aucune attention de l'INE sur ce problème.

2.5.3. Moyen de recuail des prix

L'INE reconnaît bien que l'utilisation d'enquêteurs est une solution meilleur que le relevé des prix envoyé par les entreprises.

De toute façon, une situation devient inévitable: l'enquêteur est connu des commerçants comme agent du Gouvernement, de la fiscalisation, et ça influe l'information sur les prix pratiqués. c'est une situation typique dans les marchés et petites boutiques.

2.7. Variations saisonnières et effet-qualité

Les variations saisonnières et l'effet-qualité sont deux problèmes centrales dans la construction d'un indice de prix, capables de changer beaucoup les résultats, mais le moins qu'on peut dire c'est que l'INE leur donne très peu d'attention.

2.7.1. Variations saisonnières

2.7.2. Effet-qualité

Nous pouvons synthétiser le problème de la façon suivante: admettons-nous deux moments t et $t+1$ et une variété d'un article avec n qualités a_i que nous représentons par $(a_1 a_2 \dots a_n)$ qui est vendu par p au premier moment et une autre variété d'un même article avec les qualités a'_i ($a'_1 a'_2 \dots a'_m$) qui substitue la première au deuxième moment, avec le prix p' . Quel est le changement de prix qui doit être enregistré pour l'article?

Théoriquement il y a trois possibilités:

- a) Les comparaisons n'a pas de sens et nous avons une interruption dans la série des indices.
- b) L'indice de prix est calculé par le ratio p'/p ou p' est le prix d'une marchandise fictive vendu en t et qui présente les qualités $(a'_1 a'_2 \dots a'_m)$.
- c) L'indice de prix est calculé par la division p'/p .

La première hypothèse n'est pas réalisable parce que les changements de qualités sont trop fréquentes mettant en faillite la construction de quelque série.

La deuxième correspond à l'option quelques fois indiquée par l'INE. C'est une solution possible mais:

a) pose plusieurs problèmes techniques et quelques uns ne sont résolus que pragmatiquement. Si $n \geq m$ on peut trouver des chemins de calcul pour déterminer le prix de l'article fictif, mais dans la situation inverse il n'existe pas une solution tout à fait valable.

b) ne prend pas en attention que les changements de qualités physiquement visibles, c'est à dire, ni considère les changements de qualités subjectivement acceptées par les consommateurs (productifs ou individuels) en conséquence ou de changements dans les articles complémentaires et de substitution ou de modification dans l'opinion publique, ni les modifications de qualité pas visibles.

c) ne considère pas quelques aspects de la dynamique sociale.

C'est sur la dynamique sociale que la troisième hypothèse trouve sa fondamentatation. En effet, dans la pratique des entreprises "une des principales astuces commerciales qui permettent d'augmenter les prix d'une façon peu visible, consiste pour un produit de même nature, à faire disparaître les modèles des moins chers ou à vendre le même produit plus cher sous une présentation différente, sous le prétexte d'une amélioration — inexistente — de la qualité, ou bien à lancer une nouvelle mode plus chère, rendue obligatoire par la disparition des anciens modèles". Et, évidemment, "le consommateur est obligé d'acheter une variété nouvelle plus chère imposée en remplacement de la variété existante préalablement".

Cette problématique est applicable aux deux types d'indices étudiés ici.

La façon de résoudre cette question influe beaucoup l'indice des prix. Il faut faire une étude sérieuse du problème, parce que à la "force des concepts" de la deuxième hypothèse s'oppose "la puissance des faits" de la troisième. Mais le lacanisme de l'INE sur ce sujet semble montrer que la force des concepts est encore petite.

2.8. Systèmes de controle

L'extension et complexité des informations sur les prix rend possible l'existence d'erreurs dans le calcul des indices. Les systèmes de controle ne sont pas quelque chose desnécessaires, supplémentaire, mais une phase de travail qui permet garantir la fiabilité des résultats et faire des corrections dans le prossessus de recueil des informations et leur manipulation.

Il y a plusieurs systhèmes de controle. Nous n'indiquerons de suite que quelques exemples:

- enquête permanente d'opinion auprès des ménages et des entreprises;
- utilisation des indices de prix dans la comptabilité nationale et dans les preves de cohérence dans le cadre des comptes nationaux;
- recueil périodique des prix pour des échantillons d'articles et variétés par des méthodologies différentes et au près de point de vente differentes.

Nous ne connaissons pas des systhèmes de controle des renseignements des indices de prix au Portugal.

2.9. Publication des indices

C'est positive la publication régulière des indices de prix mensuels. Mais sur ce sujet il y a aussi quelques remarques:

a) Les indices publiés dans le Bulletin Mensuel souffrent plusieurs corrections — quelques unes sont systématiques comme pour l'habitation — mais plusieurs fois il n'y a pas aucune indication qu'une rectification a été faite;

b) Plusieurs fois le même indice publié dans le Bulletin Mensuel, avec toutes les rectifications déjà, est différent de celui qui est publié dans l'Annuaire Statistique.

Il faut dire aussi qu'il y a une grande décalage entre la recueil des prix et le moment de la publication. Nous pensons, cependant, que l'INE est le premier à reconnaître que cette situation apporte des difficultés pour l'utilisateur.

2.10. Comparabilité des indices

Ce que a été dit est suffisant pour montrer les difficultés de comparaison entre les indices. Ainsi, par exemple, le premier indice des prix de gros s'applique aux marchandises pour le marché intérieur et extérieur et le deuxième ne s'applique que au marché intérieur et, au même temps, les articles inclus, les coefficients, et les méthodologies et leurs structures sont différentes; l'ICV et l'IPCAACDL sont différents par les articles inclus, la formule de calcul, le cadre géographique, la méthodologie et l'IPCAACDL est aussi différent des IPC pour les six villes par les memes raisons.

Les indices de prix à la consommation des six villes ont beaucoup de points de comparaison mais il faut faire attention aux différences d'agrégation et de panier et aux biais analysés au point 2.3.1.

Les comparaisons entre IPC des six villes et l'IPCCent posent aussi quelques difficultés.

Tous ces avis ne signifie pas une impossibilité de travail avec plusieurs indices au même temps ou le désintéressement en étudier les articulations entre les indices, mais seulement qu'il y a plusieurs situations qui exigent notre attention et qui imposent des soins de lecture et interprétation.